

La Plateforme Verte  
Groupe de travail stockage  
Représentée par Corentin Baschet  
contact@laplateformeverte.com

À l'attention de  
la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)  
la Direction Générale Energie et Climat (DGEC)

Paris, le 7 novembre 2025

Madame, Monsieur,

La Plateforme Verte, association professionnelle regroupant plus de 200 acteurs de la filière énergétique - producteurs, stockeurs, investisseurs, industriels, conseils, et développeurs -, souhaite attirer votre attention sur la situation de blocage dans laquelle se trouve aujourd'hui le secteur du stockage stationnaire par batteries. Selon la Commission européenne, le stockage d'énergie est indispensable pour valoriser pleinement le potentiel des énergies renouvelables et apporter la flexibilité nécessaire à la transition énergétique<sup>12</sup>. La clarté et la prévisibilité du cadre ICPE sont aujourd'hui des conditions indispensables à l'atteinte des objectifs de décarbonation, de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté industrielle. La Plateforme Verte estime par ailleurs que le besoin de stockage en France s'élève à 10 GW en 2030 sur la base des estimations de RTE et d'autres acteurs de marchés<sup>3</sup> (contre 1 GW installé ce jour).

Depuis 2022, les membres de notre groupe de travail stockage, et plus particulièrement du sous-groupe ICPE, ont activement contribué à la concertation engagée par la DGPR sur la refonte du cadre réglementaire de la rubrique ICPE 2925-2 associée aux batteries stationnaires.

La Plateforme Verte a transmis des contributions détaillées lors des phases de consultations de début 2023 et de l'été 2024, soulignant la volonté de la filière d'établir un cadre robuste, cohérent avec les meilleures pratiques internationales, et garantissant la sécurité des installations comme des riverains. Malgré cette mobilisation, à ce jour, aucune version définitive de l'arrêté n'a été publiée, ni aucun calendrier d'adoption communiqué. Cette incertitude prolongée fragilise la filière et empêche son développement dans des conditions claires et sécurisées.

### 1. Une absence de cadre qui pénalise le développement industriel

L'absence de texte consolidé génère aujourd'hui plusieurs difficultés majeures pour la filière du stockage d'électricité :

- Difficultés à concevoir des projets conformes à des prescriptions précises et stables pour la conception (agencement, distances, systèmes de détection et suppression incendie, etc.) et l'exploitation (gestion du risque incendie, gestion des situations d'urgence, etc) ;
- Difficultés à expliquer aux collectivités et aux riverains les exigences de sécurité applicables, nuisant à la pédagogie locale et à l'acceptabilité ;

<sup>1</sup> [European Commission webpage on Energy, Climate change, Environment](#)

<sup>2</sup> [Commission Staff Working Document Energy Storage - Underpinning a decarbonised and secure EU energy system](#)

<sup>3</sup> Source LPV:

[https://www.laplateformeverte.org/\\_files/ugd/b394e9\\_34bcb434aa29482b99b2978c07c52ebd.pdf](https://www.laplateformeverte.org/_files/ugd/b394e9_34bcb434aa29482b99b2978c07c52ebd.pdf)

- Risque d'incompatibilité des technologies : les choix industriels réalisés aujourd'hui pourraient ne pas être conformes au futur texte, exposant la filière à des retards sur les raccordements ainsi que des coûts de mise en conformité lourdes générant des retards, voire des procédures administratives nouvelles auprès des gestionnaires de réseau pour les déclarations de changement de matériel ou des mises en conformité impossibles ;
- Difficulté pour les DREAL et SDIS, confrontés à un vide réglementaire national, qui conduit à l'émergence d'interprétations et de prescriptions locales parfois divergentes ou inadaptées à la réalité industrielle. Ces initiatives régionales hétérogènes, bien que compréhensibles, accentuent la fragmentation du cadre réglementaire et augmentent le temps de développement et d'instruction des dossiers.
- Frilosité accrue des investisseurs et établissements financiers qui, faute de cadre stabilisé, pourraient retarder les décisions d'investissement dans des projets stratégiques pour la sécurité d'approvisionnement électrique nationale.

## 2. Une filière unie autour d'une approche responsable et sécurisée

Les membres de La Plateforme Verte partagent l'objectif de la DGPR : garantir un niveau élevé de sécurité industrielle pour les sites de stockage par batteries d'une puissance supérieure à 600kW.

Nos propositions, formulées lors des précédentes concertations, visaient à :

- aligner les exigences françaises sur les meilleures pratiques internationales (NFPA 855, UL9540A, IEC 62619),
- éviter les effets anticoncurrentiels susceptibles d'écartier du marché national les grands fournisseurs internationaux,
- préserver le foncier agricole et naturel en limitant l'artificialisation excessive.

La filière réaffirme sa pleine adhésion à une démarche exigeante de sûreté industrielle et environnementale. Ce que nous sollicitons n'est pas un assouplissement des règles mais leur clarification et leur mise en œuvre rapide, dans le respect équilibré des enjeux environnementaux et de sécurité associée à ces projets.

## 3. Une demande d'accélération du processus réglementaire

Dans ce contexte, La Plateforme Verte appelle à la reprise rapide des travaux du groupe ICPE, sous l'égide de la DGPR et de la DGEC, afin :

1. d'arrêter une version consolidée du projet d'arrêté fondée sur la version de juin 2024 et les retours de la filière ;
2. d'établir un calendrier clair d'adoption et d'entrée en vigueur ;
3. d'anticiper, le cas échéant, une période transitoire pour les projets déjà autorisés ou en cours de développement prévoyant que les éventuelles dispositions rétroactives ne risquent pas d'aboutir à une remise en cause des projets.

La Plateforme Verte se tient prête à participer à la finalisation du texte et à en faciliter la mise en œuvre opérationnelle le plus rapidement possible. Dans un esprit de collaboration et de pragmatisme, nous serions également disposés à envisager une version intermédiaire à court terme, entérinant les principales règles d'aménagement dans l'attente de la validation définitive de l'ensemble des points en suspens.

La Plateforme Verte reste pleinement disponible pour échanger avec vos services et contribuer activement à finaliser ce cadre dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.